



LE GRAND PRIX NATIONAL DE LA PRESSE AGRICOLE ET RURALE

Edition 2016 : Adressez vos candidatures avant le 02 avril 2016

Qui peut participer ?

Tous les journalistes de la presse écrite et presse d'agence, presse électronique, radio, TV en possession d'une carte de presse en cours de validité ou, une attestation de l'employeur, peuvent participer au GRAND PRIX NATIONAL DE LA PRESSE AGRICOLE ET RURALE, en proposant un article publié ou un contenu audiovisuel diffusé sur un média au cours de la période allant du **1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016**, sur un sujet dans le domaine agricole, agroalimentaire ou rural.

Modalités de participation

Pour participer, adressez vos candidatures avant **le 02 avril 2016** :

- 1- Sous plis fermé à La Division de la Communication au sein du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, Avenue Mohammed V, Quartier Administratif, Place Abdellah Chefchaouni, B.P. 607 – Rabat

ou

- 2- Par voie électronique à l'adresse :

siam@agriculture.gov.ma ou agridivcom@agriculture.gov.ma

Quel prix ?

3 prix pour chacune des deux Catégories (audiovisuelle / presse écrite):

1^{er} Prix : Voyage d'une semaine tout compris pour deux personnes dans une destination à l'étranger

2^{ème} prix : Equipement informatique

3^{ème} prix : voyage de deux tout compris dans une destination au Maroc.

Date limite de dépôt des candidatures

Le 02 avril 2016.

Dossier de candidature ?

Ce dossier doit contenir :

- 02 exemplaires de l'article ou reportage ou ;
- 02 CD/DVD pour les documentaires/reportages audio ou vidéo ;
- Une fiche de renseignements (nom et prénom, Tél, email, numéro de la carte professionnelle ou à défaut attestation de l'employeur, Nom du support, titre de l'article ou reportage) signée par la/le candidat(e) ; à télécharger sur le Site du ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime : www.agriculture.gov.ma
- Photocopie de la CIN.

PS : pour les candidatures en ligne, l'organisation se chargera de la multiplication des documents.

Consulter le règlement du Grand Prix

Le règlement du Grand Prix National de la Presse Agricole et Rurale ainsi que la fiche de participation sont disponibles sur le Site Web du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime : www.agriculture.gov.ma

En transmettant sa candidature, le postulant est considéré avoir lu et accepté le règlement.

Pour tout renseignement

Division de la Communication

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime - Rabat

Tél : 05 37 66 54 99

Fax : 05 37 76 67 40

agridivcom@agriculture.gov.ma